



<input type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur taux d'intérêt	<input checked="" type="checkbox"/>	Back-office - Options
<input checked="" type="checkbox"/>	Négociation - Dérivés sur actions et indices	<input type="checkbox"/>	Technologie
<input type="checkbox"/>	Back-office - Contrats à terme	<input type="checkbox"/>	Réglementation

CIRCULAIRE
Le 27 mai 2005

NOUVELLE HEURE DE PRÉOUVERTURE POUR LES OPTIONS SUR ACTIONS

Bourse de Montréal Inc. (la Bourse) désire vous informer qu'il y aura une nouvelle heure de **préouverture** pour les options sur actions et obligations. Présentement, les ordres d'options sur actions et obligations peuvent être acheminés à la Bourse à partir de 7 h. À compter de **lundi, le 30 mai 2005**, l'heure de préouverture sera modifiée afin de permettre d'accepter les ordres à partir de 5 h 30.

Cette modification à l'heure de préouverture pour les options sur actions et obligations permettra à la Bourse de standardiser et aligner ses connexions avec les passerelles existantes (FIX, FIX TT, HSVF FIX, Market Server, Stamp). De plus, veuillez noter que l'heure d'ouverture de la passerelle Stamp sera modifiée à 5 h 35 afin de s'harmoniser avec la nouvelle heure de préouverture.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Centre d'assistance technique au 1-877-588-8489 ou (514) 871-7872.

Joëlle Saint-Arnault
Vice-présidente, Affaires juridiques et secrétaire générale

Circulaire no : 079-2005